

# PRÉSENTATION DE LA FORMATION



## *Surveillant de nuit en secteur social, médico- social et sanitaire (CQP)*

24/01/2024

# Programme détaillé

## ***Contexte de la formation***

**Le surveillant de nuit** qualifié veille sur les lieux d'hébergement et assure la sécurité physique et morale des résidents pendant la nuit dans les institutions des secteurs sanitaire, social et médico-social. Il permet ainsi une continuité de la prise en charge. Il transmet des informations et ses observations sur les usagers pour un meilleur suivi de leur projet individualisé. Il contribue ainsi à la cohérence du travail de l'équipe pluridisciplinaire.

## ***Pré-requis et conditions d'admission***

L'accès à la formation n'exige aucun pré requis de qualification ni d'ancienneté. Les salariés exerçants ou étant amenés à exercer tout ou partie de l'activité dispensée par la formation SNQ sont particulièrement concernés par la formation faire valoir leurs acquis.

- ✓ Pour les personnes ayant suivi et validé la formation de maître de maison qui souhaitent suivre celle de surveillant de nuit qualifié.
- ✓ Pour les demandeurs d'emploi ou les salariés n'exerçant pas la fonction de maître de maison, il faut justifier d'une période de découverte de type évaluation en milieu de travail (une attestation et une évaluation de stage devra être fournie) ou disposer d'une expérience professionnelle de deux semaines minimum dans le secteur visé.

## ***Modalités d'accès***

La formation est accessible par les voies d'accès suivantes :

- ✓ Formation continue

## ***Objectifs de la formation***

- ✓ Développer sa capacité à se repérer dans sa pratique au sein du dispositif institutionnel et du projet d'établissement, clarifier ses missions, fonctions, responsabilités et limites ;
- ✓ Etre en capacité d'assurer la sécurité des personnes et des biens selon les procédures propres à chaque établissement : repérer les situations d'urgence et pratiquer les premiers soins à assurer ;
- ✓ Participer au travail d'équipe dans le cadre des fonctions qui sont les siennes ;
- ✓ Comprendre les phénomènes psychiques et les manifestations psychologiques des personnes en situation de nuit.

## ***Méthodes pédagogiques***

Au vu des objectifs, les méthodes de travail feront alterner :

- ✓ Des échanges en groupe ;
- ✓ Des exposés et des analyses ;
- ✓ Des études de textes ;
- ✓ Des exercices d'écriture et des productions d'écrits professionnels ;
- ✓ Des mises en situation : jeux de rôles ;
- ✓ Des apports théoriques et méthodologiques.

## ***Une certification***

### ***La formation est structurée en quatre blocs de compétences***

- ✓ Bloc 1 : « Sécurité des personnes et des biens » (56h)
- ✓ Bloc 2 « Accompagnement des personnes » (77h)
- ✓ Bloc 3 : « Participation à l'équipe pluri-Professionnelle » (49h)
- ✓ Bloc 4 : « Spécificités du travail de nuit en établissement social, médico-social et sanitaire » (28 h)

A ces quatre blocs faisant chacun l'objet d'une épreuve d'évaluation s'ajoute un Module d'accompagnement méthodologique dont la durée s'étend de 21 heures à 35 heures.

### ***Épreuves***

Chacun des blocs fait l'objet d'une épreuve.

Bloc 1 : ronde de nuit reconstituée. L'épreuve est corrigée par un formateur sécurité connaissant le secteur

Pour chacun des blocs 2, 3 et 4 : épreuve orale particulière à chaque bloc, face à un jury composé d'un formateur et d'un professionnel ayant déjà validé la formation en son entier.

A ces quatre épreuves s'ajoutent pour la validation du bloc 1 : SST (sauveteur secouriste du travail) et EPI (Sécurité et prévention du risque incendie).

L'IRTS CA valide, ou non, individuellement chacun des blocs au terme du parcours de formation. Sur cette base, c'est la CPNE-FP (Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle) qui procède, ou non, à la certification de chacun des blocs et délivre le titre.

## ***Une évaluation***

L'évaluation est une démarche constante de l'IRTS CA pour toute formation.

L'institut est soucieux de mettre en place des outils capables de rendre compte d'une mesure d'écart entre les objectifs visés et leur réalisation.

L'évaluation de la formation se fera, par conséquent, à différents niveaux et selon diverses formes :

- ✓ Débriefing avec les apprenants au terme de chaque journée ;
- ✓ Réunion avec les promotions constituées ;
- ✓ Réajustement permanent ;
- ✓ Questionnaire de satisfaction ;
- ✓ Conseil de Perfectionnement ;
- ✓ Bilan final.

De plus, dans le cadre de la certification Qualiopi, l'IRTS CA s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue.

L'institut est soucieux de mettre en place des outils capables de rendre compte d'une mesure d'écart entre les objectifs visés et leur réalisation. Nos services ne cessent de s'interroger sur ses pratiques pour satisfaire au mieux les besoins des apprenants.

## ***Une organisation***

La formation s'étend sur 12 mois au maximum avec :

- ✓ 210 heures de formation et de 21 à 35 heures d'accompagnement (et évaluation) ;
- ✓ Stage de 210 heures de formation pratique pour les apprenants qui ne sont pas positionnés sur des fonctions surveillant de nuit dans le cadre de leur activité professionnelle. Et pour les parcours partiels, 70 heures de stage pratique par bloc minimum. Ils devront être validés (attestation de fin de parcours).

## ***Une équipe pédagogique***

- ✓ Safia Camus : responsable de la formation.
- ✓ Marc Levivier : formateur.
- ✓ Cathy Ferger : assistante pédagogique.

## ***Identification de notre organisme de formation***

- Institut Régional du Travail Social de Champagne-Ardenne
- Directeur Général : M Stéphane FOURNAL
- Directrice de la pédagogie et des formations : Martine GILLES
- Date de création : 16/01/1991
- Nature juridique : Association de loi 1901
- Numéro de déclaration d'activité : 21.51.00.158.51
- Adresse : 8 Rue Joliot Curie – 51100 REIMS
- Tel : 03.26.06.82.52
- Contact : [cathy.ferger@irtsca.fr](mailto:cathy.ferger@irtsca.fr)
- Site internet : [www.irtsca.fr](http://www.irtsca.fr)